



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Approche préalable à l'efficacité  
du système d'assurance qualité**

**du Collège Saint-Michel**

Juin 2019



Québec, le 5 août 2019

Monsieur Jacob N'Guessan  
Directeur général  
Collège Saint-Michel  
1995, rue Bélanger Est  
Montréal (Québec) H2G 1B8

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation en approche préalable à  
l'évaluation du système d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 juin 2019, du suivi apporté par le Collège Saint-Michel à l'évaluation en approche préalable à l'évaluation du système d'assurance qualité des collèges québécois.

Cette évaluation, dont le rapport a été adopté en janvier 2018, a donné lieu à six recommandations adressées au Collège Saint-Michel, soit :

1. Garantir la cohérence du programme en faisant en sorte que les liens entre les cours et les compétences soient clairs, notamment en s'assurant de la conformité des plans de cours au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).
2. Assurer que, dans chaque cours, incluant les stages, il y a une évaluation finale synthèse permettant d'attester, au terme du cours, la maîtrise des compétences par les étudiants.
3. Se conformer à la PIEA, soit en l'appliquant telle quelle, soit en la modifiant afin qu'elle s'accorde davantage à la réalité de l'établissement et qu'il soit en mesure de la respecter.

4. Se conformer à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), soit en l'appliquant telle quelle, soit en la modifiant afin qu'elle s'accorde davantage à la réalité de l'établissement et qu'il soit en mesure de la respecter.
5. Lors d'une prochaine évaluation de programme ou d'application de sa PIEP, de s'assurer d'établir un devis adapté à sa réalité déterminant les enjeux susceptibles de le guider dans sa démarche; d'obtenir des données pertinentes, variées et méthodologiquement valides; de procéder au traitement rigoureux et à l'analyse approfondie des données recueillies; de lier les conclusions du rapport aux analyses effectuées en vue de démontrer le fondement des décisions que le Collège prend au regard des actions à entreprendre.
6. Élaborer un ou des plans d'action en bonne et due forme, constitués d'actions liées aux analyses et aux conclusions des évaluations de son programme, de l'application de sa PIEP et de l'application de sa PIEA, selon les forces et les points à améliorer décelés et établissant des priorités ainsi qu'un échéancier et un partage des responsabilités adaptés à la réalité du Collège.

En février 2018, la Commission a visité le Collège Saint-Michel afin de le soutenir dans les actions à entreprendre en vue d'effectuer le suivi de ces recommandations. En septembre 2018 et en janvier 2019, le Collège a fait parvenir plusieurs documents pour faire suite à ces recommandations, dont une lettre explicative, un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales, la politique des plans de cours ainsi que les versions 2019 de la PIEA et de la PIEP. Le Collège a aussi déposé un plan d'action. Les documents fournis répondent en partie aux exigences de la Commission. Par contre, cette documentation ne permet pas pour le moment de lever les recommandations.

Afin de soutenir le Collège dans sa démarche, la Commission joint un portrait sommaire exposant, pour chacune des recommandations, les documents attendus.

Je communiquerai avec vous au mois de septembre 2019 afin de discuter de ce portrait et de convenir d'une échéance en regard des divers documents attendus.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations les meilleures.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

p. j    Portait sommaire